

CONDITIONS SPECIFIQUES DES FORFAITS D'APPELS ILLIMITES

Les appels voix vers les postes fixes et mobiles métropolitains (hors numéros spéciaux) ainsi que les destinations suivantes :

Andorre Allemagne Argentine Australie Autriche Açores Belgique Bulgarie Canada Canada-Mobile Chine Colombie Croatie Chypre Nord et Sud République Tchèque Danemark Espagne Finlande Grèce Hong Kong Hongrie Island Irlande Israël Italie Japon Liechtenstein Luxembourg Malaisie Malta Monaco Pays-Bas Nouvelle-Zélande Norvège Pérou Pologne Portugal Porto-Rico Royaume-Uni Russie Singapour Slovaquie Slovénie Suisse Suède Taiwan Thaïlande Turquie États-Unis États-Unis-Mobile,

Sont inclus dans les forfaits illimités (suivant souscription du type de forfait) pour un usage raisonné.

Constituent des cas d'utilisation abusive du Service :

- l'utilisation du Service à des fins autres que professionnelles (notamment aux fins d'en faire commerce ou par exemple, partager l'accès téléphonique avec des personnes extérieures au travail);
- l'utilisation du Service générant une consommation de communications supérieure à 24h par jour ;
- l'utilisation à titre gratuit ou onéreux du Service en tant que passerelle de réacheminement de communications ;
- l'utilisation ininterrompue du Service par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne ;
- l'envoi en masse de messages, de façon automatisée ou non, et ce, quelle qu'en soit la finalité ;
- la cession ou la revente, totale ou partielle, du Service ;
- l'utilisation du Service vers des services accessibles depuis des serveurs vocaux ou Internet (tel que par exemple vers des services de jeux, de Tchat, de charme...) consultables par le biais d'un numéro géographique ou mobile et d'une façon plus générale l'utilisation du Service vers toute plate-forme de service bénéficiant d'une rémunération directe ou indirecte du fait de la durée des appels passés par le Client.

Les communications illimitées ne sont autorisées que dans la limite de 249 correspondants différents par mois et 60 minutes de communications maximum par appel, hors n° satellitaires, n° et services spéciaux et hors restrictions éventuelles mises en œuvre par les opérateurs.

AVERTISSEMENT

Des cas de fraudes ont été détectés vers des destinations coûteuses. Soyez vigilant, faites vérifier la protection de vos différents équipements, sensibilisez vos collaborateurs aux pratiques élémentaires de sécurité et aux impacts associés, mettez des codes d'accès complexes et différents pour chaque utilisateur.

Les entreprises doivent souscrire à une police d'assurance intégrant les risques de piratage, fraude, usurpation d'identité, etc.

Dans tous les cas, la responsabilité d'Autis Télécom, intégrateur opérateur, ne pourrait être mise en cause en cas de sinistre.

Toutes informations sont disponibles sur notre site internet à l'adresse <http://www.autistelecom.com/piratage/> ainsi qu'auprès de notre service commercial : consultez nous !